

AVIS
CONSEIL COMMUNAL DU 5 OCTOBRE 2017

2017/56 - AVIS SUR LA NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES DE LA POSTE A LOMME

Le Bureau de la poste du Bourg sis au n° 723 de l'avenue de Dunkerque est fermé depuis 5 mois, suite à un incendie.

Ce bureau de proximité équipé d'un DAB avait une activité répartie entre les opérations de retrait de colis et du courrier (80%) et de services bancaires (20%).

Pour offrir l'ensemble des services courrier et colis sur des horaires élargis correspondant aux évolutions des modes de vie, des nouveaux usages de la Poste (services numériques bancaires, achat sur internet,..), mais avec un besoin de proximité (retrait et dépôt de lettres et colis), la direction de la POSTE propose une nouvelle organisation de ses services à Lomme.

La Poste motive l'amélioration de l'accessibilité des services de la POSTE par une meilleure amplitude horaire élargie et un meilleur emplacement qui repose sur :

La création d'un « la Poste Relais » en partenariat avec Carrefour City Lomme Bourg avec l'ensemble des services courrier et colis disponibles avec des horaires élargis, la semaine 7h/22h et le dimanche 9h/13h, assuré par l'équipe du magasin, comme point de services rattaché directement au bureau de poste de Lomme République.

La création d'un « la Poste Relais » sur le secteur RHD - Marais. La Poste est absente du quartier du Marais et d'Euratechnologies - les Rives de la Haute Deûle en plein développement. La recherche d'un partenaire sera engagée.

La rénovation et l'adaptation du bureau de Poste de Lomme République au nouveau format « espace service clients » pour l'amélioration de l'accueil et du conseil Clients avec :

- Mise en place d'Ilots d'accueil et de services
- Espace personnalisé pour le conseil bancaire avec un espace patrimonial
- Nouveaux automates pour la rapidité de service.

Les travaux seront réalisés à partir de mi-octobre pour une durée de 10 semaines environ. La continuité de service sera assurée avec la mise en place d'un Algeco à côté du bureau, pour l'accueil des clients.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ÉMETTRE L'AVIS SUIVANT** à cette nouvelle organisation de la POSTE à LOMME :
 - Il est pris acte avec regret de cette nouvelle organisation décidée par la POSTE.
 - Il est exigé que cette réorganisation respecte :
 - la création de 2 « La Poste Relais » au BOURG et au MARAIS - RHD pour un accès aux services courrier et colis 7j/7
 - 1 bureau de Poste « République Lomme » central rénové, regroupant l'ensemble de l'expertise bancaire avec un nouveau parcours clients

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme